

La constitution

C'est son gouvernement, monsieur le président, qui, lors de la crise d'octobre 1970, alors qu'il s'agissait de rechercher une trentaine de jeunes terroristes, n'a pas hésité avec le concours de la police à mettre sous arrêt et à détenir sans mandat quelque 450 personnes dont le seul crime était de croire encore au socialisme que le premier ministre avait lui-même préconisé jusqu'à son adhésion à ce qu'il a élégamment décrit comme le foyer libéral du pourrissement intellectuel.

Il ne faut pas oublier en effet que le premier ministre était et demeure président du comité du Cabinet sur la sécurité nationale et, à ce titre, doit porter la responsabilité des actes posés en conséquence des directives générales. Or, si l'on en juge par les informations qui ont filtré depuis 10 ans, le premier ministre ne s'est jamais préoccupé de savoir réellement ce qui s'était passé, et on en est encore à attendre de lui des excuses à l'égard des Québécois, fussent-ils des gauchistes, injustement privés de leurs droits de citoyens et de leurs libertés fondamentales.

Pour ma part, aussi longtemps que la Commission McDonald n'aura pas clairement réparti les responsabilités respectives des membres du Cabinet et des corps de police, je tiens le premier ministre actuel responsable au premier chef de l'imposition inconsidérée de la loi des mesures de guerre et de tous les abus policiers et autres auxquels elle a donné lieu.

De toute façon, aussi longtemps que nous vivons dans une société démocratique, je ne vois pas la nécessité et je dis bien la nécessité d'un enchaînement des droits de la personne dans la Constitution du Canada. Il me suffit que ces droits soient proclamés dans des lois précises, tant fédérales que provinciales, lois dont la souplesse permettra de les préciser au fur et à mesure de l'évolution de notre société et même d'ajouter de nouveaux droits encore assez mal définis présentement.

Quant aux droits linguistiques, je souhaite qu'ils soient reconnus, pour les francophones hors Québec, avec la même générosité que ceux des anglophones qui sont reconnus au Québec. Mais comme ces droits touchent de très près à la juridiction provinciale sur l'éducation, je ne vois ni l'urgence ni la nécessité de les enchaîner dans la Constitution au risque de provoquer de nouvelles querelles comme en ont connues les générations passées. Mais, je pense que c'est le rôle d'un gouvernement fédéral responsable d'aider financièrement les provinces à se doter d'un système d'enseignement de la langue seconde. Mais, par contre, je ne veux pas qu'on oblige les provinces, je veux qu'on leur permette, je veux qu'on les incite, je veux qu'on les respecte. C'est la différence qu'il y a entre les libéraux et moi. Mais ce contre quoi je m'insurge, c'est que, sous l'inspiration de son chef, un des ministres du Cabinet ait l'audace de saper à sa base même le fondement historique du droit des francophones à un enseignement dans leur langue maternelle. Le secrétaire d'État et ministre des Communications (M. Fox) n'est-il pas allé jusqu'à dénoncer la thèse des deux peuples fondateurs, sous prétexte de difficultés sémantiques auxquelles cette expression pourrait donner lieu? Mais de ces deux grandes collectivités linguistiques, c'est en même

temps enlever toute justification aux exigences des francophones hors Québec à des écoles qui leur soient propres.

Comme l'écrit Marcel Adam... Je terminerai peut-être là-dessus, monsieur le président, comme l'écrit Marcel Adam, je ne nomme pas les «bleus» encore, dans le journal *La Presse* du 1^{er} octobre, en refusant d'utiliser l'expression les deux peuples fondateurs, sur quoi M. Fox fonde-t-il son argument en faveur de l'enchaînement des droits linguistiques dans la Constitution?

Je regrette, monsieur le président, que mon temps de parole soit terminé. J'aurais eu encore des choses à dire, mais je me trouve privilégié tout simplement d'avoir pu m'exprimer au nom de milliers de Québécois, et dans un geste désespéré, d'avoir pu demander à ces libéraux d'en face de respecter au minimum, ne fut-ce qu'au minimum, les aspirations de millions de Québécois comme je le fais aujourd'hui.

M. Roger Simmons (secrétaire parlementaire du ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie et ministre de l'Environnement): Monsieur le président, maintenant, revenons à la discussion d'un sujet sérieux, savoir la résolution qui est à l'étude.

● (2130)

[Traduction]

Monsieur l'Orateur, lorsqu'en tant qu'étudiants de l'histoire du Canada ou d'un autre pays, nous examinons les événements passés, à moins d'être profondément impliqués dans ces événements ou de les avoir étudiés à fond, ce qui n'est pas mon cas, nous sommes portés à penser que certaines étapes ont été franchies simplement, facilement et harmonieusement. Aussi, d'une façon générale, nous inclinons à dater simplement l'acte d'union ou l'adoption du drapeau à la feuille d'érable comme emblème de notre pays. Ce faisant, et à moins d'approfondir la question, nous ignorons par exemple les réserves que les participants à la conférence de Charlottetown ont exprimées ou les amères discussions qui ont précédé de 1946 à 1948 l'adhésion de Terre-Neuve à la confédération.

J'ai l'impression que, relativement à la proposition dont nous sommes saisis, nous nous trouverons dans quelques années dans une situation analogue. Nous sommes trop près pour le moment, les nerfs des participants sont à fleur de peau, nos esprits sont trop encombrés de points de vue opposés, ce qui nous empêche de comprendre vraiment l'ampleur de la décision que nous nous apprêtons à prendre relativement à cette résolution. De par sa nature même, pareil événement crée nécessairement des frustrations, des équivoques et des malentendus; cela donne lieu à des déformations des faits comme celle que j'ai entendue il y a deux ou trois heures à une émission du réseau radiophonique anglais de Radio Canada, «As it Happens». A cette occasion, le très honorable chef de l'opposition (M. Clark) a malheureusement déformé les faits et ce, de façon évidente. Il a dit au cours de cette émission que le document que nous avons en main constitue un effort du premier ministre pour créer un état unitaire dans lequel tous les pouvoirs seraient détenus par un palier de gouvernement.